

Audrey Rojo

Consentement éclairé maquillage permanent



Qu'est ce qu'un maquillage permanent ?

C'est un tatouage, seul le but diffère: une fine aiguille insère une solution colorée sous l'épiderme, dans le derme superficiel, afin d'améliorer/rectifier esthétiquement les traits du visage, à l'aide de couleurs de pigments naturelles.

Il est nécessaire de retoucher régulièrement une dermopigmentation du visage afin d'en conserver la couleur car étant sur le visage, celle-ci est mise à mal par les UV et le système immunitaire du corps, qui élimine partiellement les pigments colorés au fil des mois.



Contre-indications définitives ou temporaires

- Grossesse
- Allaitement
- Anti-inflammatoires
- Traitement contre l'acné (type isotrétinoïne)
- Anticoagulants ou anti agrégants plaquettaires forts (type Previscan ou Kardégic 100mg)
- Epilepsie
- Chimiothérapie (sauf certificat médical)
- Eczéma, psoriasis, dermite sur la zone à pigmenter
- Herpès/perlèche/gerçures aux lèvres (pour pigmentation lèvres)
- Pathologies oculaires (pour pigmentation paupières)

- Si vous venez de subir un traitement médi-esthétique type injections de botox ou d'acide hyaluronique près de la zone à pigmenter, il ne sera pas possible de vous pigmenter avant 1 mois. Si vous avez subi une chirurgie plastique près de la zone à pigmenter, il faudra attendre entre 6 et 8 mois de cicatrisation avant de pouvoir pigmenter.

- Si vous êtes actuellement sous traitement médical ou dans le moindre doute, vous devez avertir la praticienne et lui remettre, en cas de besoin, l'accord de votre médecin traitant.

- En cas de dissimulation ou de méconnaissance d'une maladie, la responsabilité de la praticienne ne pourra être engagée.



Hygiène & sécurité

L'acte de tatouage implique une effraction cutanée et peut être à l'origine d'infections si la peau de la personne sur laquelle l'acte est réalisé n'est pas désinfectée, si le matériel pénétrant la barrière cutanée n'est pas stérile ou si l'ensemble des règles d'hygiène n'est pas respecté.

- Audrey s'engage (et engage ses élèves) à respecter scrupuleusement les règles d'hygiène en vigueur:
- Le stage d'hygiène obligatoire a été réalisé en 2011, l'attestation est disponible sur demande.
- Les pigments cosmétiques et encres utilisés proviennent de plusieurs marques Européennes et Américaines d'excellente qualité, autorisées et certifiées conformes à la loi européenne REACH en vigueur depuis le 4 Janvier 2022.
- Les aiguilles sont stériles et à usage unique
- Les godets à encre et consommables utilisés sont à usage unique.
- Le matériel annexe est désinfecté à l'alcool 70°.
- L'activité de dermopigmentation est déclarée auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé), dont l'attestation est disponible sur demande.



Précautions avant pigmentation

- 48h avant la pigmentation, la consommation d'alcool et de stupéfiants est formellement contre-indiquée à la pratique du tatouage.
- 48h à 72h avant la pigmentation, il est recommandé de réaliser un gommage à grains sur la zone à pigmenter pour enlever les peaux mortes.
- L'intervention pouvant être douloureuse (paupière et lèvres), une crème anesthésiante locale pourra être appliquée si la prestation le permet. (À vous faire prescrire par le médecin uniquement)
- N'appliquez surtout pas la crème anesthésiante vous-même.
- **POUR LES LEVRES :** En cas d'herpès labial (bouton de fièvre) même rare, il est impératif de prendre un traitement oral préventif (voir page protocole de soins). La crise d'Herpès n'est en aucun cas le résultat d'un manque d'hygiène, c'est un virus que l'on porte à vie.
- **POUR LES PAUPIERES :** Retrait des lentilles de contact juste avant la séance.
- Dans le moindre doute, consultez votre médecin traitant et demandez lui, au besoin, un certificat médical.



Déroulement des prestations & conditions en prestation privée

- Audrey s'engage à réaliser une dermopigmentation en adéquation avec votre souhait, dans la mesure des possibilités offertes par ces techniques.
- Elle prend toujours le temps nécessaire pour tout vous expliquer et pour faire un dessin physiologique, adapté à votre visage, éléments préalables et indispensables à la dermopigmentation.
- Pour obtenir le résultat escompté, généralement 1 à 2 séances sont nécessaires. Elles sont incluses dans le tarif de création.
- Si vous souhaitez une 3ème séance, et qu'Audrey vous donne son accord quant à la faisabilité/cohérence de celle-ci, il vous sera demandé un supplément tarifaire .
- Pour des raisons techniques, si une seconde séance est nécessaire, elle doit être effectuée dans les 3 mois suivants la première séance de pigmentation. Le tarif retouche < 6 mois pourra être appliqué dans le cas contraire.
- Si le bon déroulement des séances doit s'interrompre pour x raison, votre maquillage permanent ne sera pas jugé terminé, le résultat ne pourra donc pas correspondre à vos attentes et ne sera pas garanti.
- Toute pigmentation commencée, vous engage à régler la somme convenue (devis sur la dernière page), quelque soient le nombre de séances et les conditions/délais de règlement accordés.



Déroulement des prestations & conditions en formation

- La création d'aréole en trompe-l'oeil est offerte entièrement et sera réalisée exclusivement par Audrey Rojo sous forme de démonstration.
- Une aréole pigmentée tient longtemps, souvent à vie, mais demande une retouche pour recolorer environ tous les 3 à 8 ans, selon votre besoin.
- Pour les autres prestations de tatouage paramédical, une retouche facultative peut être réalisée facultativement tous les 2 à 5 ans.

Pour les autres types de prestations, les élèves s'engagent, uniquement sous la responsabilité et le regard d'Audrey Rojo, à réaliser une dermopigmentation en adéquation avec votre souhait, dans la mesure des possibilités offertes par ces techniques et par le niveau de compétences des praticiennes.

- Nous prendrons le temps nécessaire pour valider toutes les étapes de préparation préalables à la pigmentation, pour obtenir une excellente qualité de résultat.
- Audrey Rojo pourra intervenir personnellement pour corriger les détails de la pigmentation.
- La tenue du maquillage permanent avec une praticienne débutante est aux alentours 6 mois / 1 an.
- Quand les élèves pratiquent sur modèle, un très bon résultat est garanti.
- Pour obtenir le résultat escompté, généralement 2 à 3 rendez-vous sont nécessaires.
- Le tarif d'une séance de maquillage permanent en formation est de 50€ par zone pigmentée, réglable en espèces le jour-même.
- La ou les séance(s) suivante(s) seront assurées par Audrey Rojo ou sa collaboratrice, au tarif réduit de retouche à 90€/séance.
- Si le bon déroulement des séances doit s'interrompre pour x raison, votre dermopigmentation ne sera pas jugée terminée, le résultat ne pourra donc probablement pas correspondre à vos attentes.



Résultat immédiat & dans le temps

- Après une séance de maquillage permanent, la peau réagit par gonflement, rougeurs ou petit hématome. Cette réaction est normale et peut durer de quelques heures à quelques jours selon votre peau et la zone qui a été pigmentée.
- Le résultat sera plus marqué pendant 4 à 10 jours.
- Au 4ème jour environ, des petits squames de couleur peuvent se détacher (ne grattez pas!).
- La couleur va s'éclaircir entre 30 et 50% de façon importante la première semaine, puis progressivement au fil des 6 semaines nécessaires à la cicatrisation complète de votre peau.
- Le résultat de couleur et de tracé sera jugé définitif 6 semaines après la dernière séance.
- La tenue du maquillage permanent varie entre 1 et 2 ans ou plus, selon le résultat qui a été réalisé (+ ou - intense) et selon votre niveau d'exigence quant à l'apparition de petits défauts liés au vieillissement.
- Une retouche pour recolorer est nécessaire quand des manques apparaissent ou un affadissement de la couleur.



Droit à l'image

- Audrey sera amenée à réaliser des photos et/ou vidéos de vous , et à les publier sur les pages internet officielles de l'entreprise, pages professionnelles des réseaux sociaux, ou sur des documents publicitaires.
- Ces photos permettent un suivi, donnent aux futures clients/modèles une idée du travail possible.
- Votre visage ou corps ne paraîtront jamais en entier, seule la zone pigmentée apparaît.
- Votre nom de famille ne sera jamais publié et votre prénom sera modifié.



Tarifs & conditions de règlement

- Tous les tarifs sont disponibles sur cette page du site internet : audreyrojo.fr/prestations/tarifs
- Une création en maquillage permanent comprend 2 séances, qui sont incluses dans le tarif de création.
- Une fois la création terminée, une retouche pour recolorer (annuellement par exemple) ne comprend qu'une séance.
- Pour une séance de création, Audrey demande à ce que la moitié de la somme (ou la totalité) soit réglée à la fin de la première séance.
- Elle peut vous accorder un règlement en plusieurs fois selon le type de prestation et le montant du devis établi.
- Moyens de paiement acceptés : Espèces, carte bancaire, virement bancaire.



Devis

Nom de la prestation			
Tarif unitaire TTC			
TOTAL TTC			

Acompte versé :

Solde restant à régler :

Conditions de règlement :

Moyen de règlement accepté pour les séances effectuées en formation: **Espèces uniquement.** De

Moyens de règlement acceptés pour les séances effectuées dans un cadre privé : Espèces, carte bancaire, virement bancaire.

DOCUMENT A CONSERVER PRECIEUSEMENT

DECHARGE

Maquillage permanent

Je, soussignée, NOM prénom :

Code postal et ville:

Né.e le: / /

Téléphone:

Je prends un traitement : NON OUI

pour quel problème?.....

Médicaments & dosage (information confidentielle):

J'atteste sur l'honneur avoir bien reçu et pris connaissance des informations relatives à la faisabilité de ma prestation (et de ses limites) , mais aussi à la pratique du tatouage , notamment des contre-indications, des précautions à suivre , des recommandations liées au règles d'hygiène et de cicatrisation, les règles relatives au bon déroulement des séances , les tarifs & conditions de règlement, ainsi que le droit à l'image.

A ma connaissance, je déclare n'avoir aucun état ou problème contre-indiquant l'acte de tatouage.

Ces informations sont sur le document intitulé “consentement éclairé ” que j'ai reçu par internet / qui m'a été remis en main propre.

J'accepte sans réserve les termes contenus dans ce document. De ce fait, en cas de non respect d'une règle citée, la responsabilité d'Audrey Rojo, de ses collaboratrices ou de ses élèves ne pourra être engagée.

Décharge imprimée en double exemplaire,

à Lavour , le :

Signature (précédée de la mention manuscrite “lu et approuvé”)

Exemplaire client à conserver

DECHARGE

Maquillage permanent

Je, soussignée, NOM prénom :

Code postal et ville:

Né.e le: / /

Téléphone:

Je prends un traitement : NON OUI

pour quel problème?.....

Médicaments & dosage (information confidentielle):

J'atteste sur l'honneur avoir bien reçu et pris connaissance des informations relatives à la faisabilité de ma prestation (et de ses limites) , mais aussi à la pratique du tatouage , notamment des contre-indications, des précautions à suivre , des recommandations liées au règles d'hygiène et de cicatrisation, les règles relatives au bon déroulement des séances , les tarifs & conditions de règlement, ainsi que le droit à l'image.

A ma connaissance, je déclare n'avoir aucun état ou problème contre-indiquant l'acte de tatouage.

Ces informations sont sur le document intitulé “consentement éclairé ” que j'ai reçu par internet / qui m'a été remis en main propre.

J'accepte sans réserve les termes contenus dans ce document. De ce fait, en cas de non respect d'une règle citée, la responsabilité d'Audrey Rojo, de ses collaboratrices ou de ses élèves ne pourra être engagée.

Décharge imprimée en double exemplaire,

à Lavour , le :

Signature (précédée de la mention manuscrite “lu et approuvé”)

Exemplaire professionnel